



ORDRE DES

TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

DU QUÉBEC

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

2021-2022
(1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Aux termes du *Code des professions*, le Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (ci-après l'« Ordre ») a constitué un comité d'inspection professionnelle (ci-après le « comité »), lequel a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par ses membres dans le but d'assurer la protection du public, mandat premier de tout ordre professionnel.

Pour ce faire, le comité procède annuellement à l'inspection d'un certain nombre de technologues afin de s'assurer que ces derniers agissent de façon professionnelle, dans le respect des règlements de l'Ordre, dont notamment le *Règlement sur la tenue de dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q., c. C-26, r.177.6) et le *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q., c. C-26, r. 177.02.01, ci-après le « Code de déontologie »).

Ces technologues sont choisis à la suite d'une analyse de risques effectuée principalement sur la base des données recueillies auprès du bureau du syndic de l'Ordre et de l'assureur en assurance responsabilité professionnelle.

C'est ainsi que le comité établit chaque année le *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*, aux termes duquel il sélectionne les technologues qui seront visés par le processus d'inspection professionnelle au cours de l'exercice financier à venir.

Pour l'exercice 2020-2021, en raison de complications engendrées par la pandémie de la COVID-19, de nombreux dossiers d'inspection n'ont pu être traités.

Le comité a donc envisagé de compléter dans la mesure du possible les dossiers non-traités qui figuraient dans le programme de surveillance général de l'exercice de la profession 2020-2021. Un rapport statistique et un rapport des inspections non réalisées témoignent de l'avancement.

En parallèle, le comité a entrepris l'analyse d'une refonte des processus, tel que suggéré par le nouveau directeur général de l'ordre, monsieur Alain Crompton.

Un plan d'action 2021-2022 déterminant les principales étapes à venir est soumis au CA pour information.

Ce plan d'action prévoit la poursuite de l'amélioration des processus et des formulaires d'inspection, avec les adaptations nécessaires selon les domaines d'emploi.

En ce qui concerne les nouvelles inspections pour 2021-2022, le comité propose le statu quo.



ORDRE DES

TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

DU QUÉBEC

www.otpq.qc.ca

606, rue Cathcart, bureau 505
Montréal (Québec) H3B 1K9